

Séance du 24 JUN 2024

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie de Modane en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN - Thierry THEOLIER - Laurence PETINOT-GAGNIERE – Géraldine BOTTE - Daniel LOGER - Jean-Michel OSTORERO – Cornelia THEOLIER - Gabrielle GINDRE - Christophe CHAUVETON - Stéphanie KUSZINSKI - Bruno COBUS - Stéphanie LEFOULON – Véronique VISE - Ludovic TISSIER - Christian SIMON – Erica SANDFORD (arrivée à 19h10)

Absent :

Procurations : Yann CHABOISSIER à Gabrielle GINDRE - Humberto FERNANDES à Jean-Michel OSTORERO - Christa BALZER à Stéphanie LEFOULON - Hakan TAT à Jean-Claude RAFFIN – Natacha BRENIER à Laurence PETINOT-GAGNIERE – Katia VIOLLEAU à Véronique VISE

Conseillers en exercice : 22

Quorum : 12

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Date de la convocation : 18 juin 2024

Madame Géraldine BOTTE a été élue secrétaire

Délibération N°2024/06/16

OBJET : Ecole Maternelle Paul Bert : changement d'affectation des locaux

Le rapporteur : Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que la structure multi accueil «Les petits Poucets» doit être agrandie. En effet, pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions et faciliter le travail du personnel, la structure va récupérer une cave et une salle de motricité de l'école maternelle attenante à la structure.

A cet effet, il vous est donc proposé de changer l'affectation d'une partie des locaux de l'Ecole Maternelle selon le plan ci-joint et d'attribuer à l'activité de la Halte-garderie une cave et une salle de motricité pour environ 70 m² de surface supplémentaire.

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

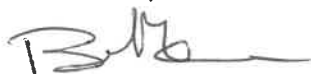
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 abstention (Humberto FERNANDES),

- **Approuve** le changement d'affectation d'une partie des locaux de l'Ecole Maternelle Paul BERT selon le plan ci-joint à compter du 03 août 2024.

Modane, le 24 juin 2024.

La Secrétaire de séance,



Géraldine BOTTE



Le Maire,
Jean-Claude RAFFIN

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 26/06/2024 et de sa publication ou notification le 26/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai